



**UN RICHE PASSÉ
UN AVENIR PRÉCIEUX**



Une stratégie du patrimoine pour la Nouvelle-Écosse,
2008-2013



Tourisme, Culture et Patrimoine

RÉSUMÉ



APERÇU DE LA STRATÉGIE

Un riche passé — Un avenir précieux est une stratégie du gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui reconnaît l'importance du patrimoine pour ce que nous sommes et tout ce que nous pouvons devenir. La stratégie formule et détaille trois orientations, ou centres d'intérêt, que le gouvernement prendra au cours des cinq prochaines années. En concentrant les efforts, elle assurera la préservation, la protection, la promotion et la présentation de notre patrimoine pour les générations présentes et futures.

NOTRE VISION

Tous les Néo-Écossais, aujourd'hui et à l'avenir, découvriront, connaîtront et apprécieront le patrimoine de leur province.

Cette vision, proposée par le groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board et adoptée par le gouvernement, reflète la diversité des espérances et des intérêts des Néo-Écossais, et plus spécifiquement des intervenants du secteur du patrimoine. En nous concentrant à réaliser cette vision, nous nous assurons que notre patrimoine sera chéri pour les générations à venir.

NOS VALEURS

Plusieurs valeurs soutiennent le travail que le gouvernement effectue pour atteindre cette vision. Elles fournissent une assistance durable aux décisions prises par le gouvernement, aux initiatives qu'il amorce et aux relations qu'il établit avec ses partenaires.

- **Le patrimoine**
 - célèbre la diversité et le caractère unique de la Nouvelle-Écosse
 - améliore la qualité de vie de chacun
 - contribue à la prospérité
 - contribue aux possibilités d'éducation permanente
 - est intrinsèque au sens identitaire, au sens communautaire et à la fierté d'une population
 - est essentiel à la préservation, au développement et à la longévité des communautés néo-écossaises
- **L'intendance du patrimoine est importante pour les Néo-Écossais.**
- **L'intendance du patrimoine est une responsabilité partagée. Tous les Néo-Écossais ont un rôle à jouer dans la préservation, la protection et la promotion de notre patrimoine.**



NOTRE OBJECTIF

Agissant pour le bien public, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse préserve, protège, promeut et présente les ressources patrimoniales naturelles et culturelles de la province. Son objectif est de s'assurer que le patrimoine demeure une part vitale de l'avenir de la Nouvelle-Écosse, enrichissant à la fois les citoyens et la société.¹

Cet objectif démontre l'intention du gouvernement d'intégrer et de soutenir les efforts de son programme patrimonial à travers les ministères et les organismes. Pour réussir, le gouvernement vise à

- **célébrer la diversité des traditions, des objets, des histoires, de la musique, des langages et des endroits patrimoniaux particuliers aux Néo-Écossais**
- **priser les partenariats comme moyens essentiels et efficaces d'obtenir des résultats**
- **créer un système durable de ressources provincialement significatives pour le patrimoine naturel et culturel**
- **organiser une infrastructure patrimoniale solide, un effectif qualifié ainsi que des programmes et services se conciliant avec la croissance et le changement**
- **fournir une éducation du public qui accroît la compréhension, la conscience et le respect du patrimoine varié de la Nouvelle-Écosse**
- **faciliter l'apport du patrimoine unique provenant de la culture mi'kmaw, indigène à la province, ainsi que des cultures fondatrices tels la culture acadienne, afro-néo-écossaise et gaélique**

Le gouvernement est impliqué activement dans la gestion du patrimoine et il est à noter qu'il prend ses responsabilités dans les contextes touchant les ressources naturelles, les réglementations et mandats établis par la loi, les programmes et services ainsi que dans l'évaluation intégrée des enjeux stratégiques concernant le patrimoine à travers ses ministères et organismes.

Toutefois, en fin de compte, la responsabilité du patrimoine nous incombe à tous – à tous les niveaux du gouvernement et à chaque Néo-Écossais. Il appartient à chaque organisation qui se voit comme gardienne de notre riche passé et à chaque communauté ou entreprise qui pourrait influencer ou être influencée par l'avenir du patrimoine provincial. Le patrimoine est une responsabilité partagée et son intendance est collective. Pour être un intendant efficace, chaque Néo-Écossais doit s'intéresser à notre patrimoine et le défendre.

¹ Notez que la mention « enrichir les citoyens et la société » figure dans le rapport du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board (décembre 2006) et fait référence au rôle fondamental d'enrichissement personnel et social du patrimoine, de même qu'à son rôle secondaire relié aux répercussions économiques du patrimoine sur notre province et nos communautés.



NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Coordonner les efforts

L'orientation stratégique 1.0 consiste à mieux coordonner les efforts de ceux qui partagent la responsabilité de préserver, de protéger, de promouvoir et de présenter le patrimoine de la Nouvelle-Écosse.

Pour y arriver, le gouvernement va

1. Développer des rôles d'intendance en coordination avec des politiques et des mécanismes d'aide à l'intérieur du gouvernement provincial et dans l'ensemble des gouvernements.
2. Améliorer les communications, la collaboration et la coordination entre le gouvernement et les organismes non gouvernementaux et communautaires.

2. Développer la durabilité

L'orientation stratégique 2.0 consiste à améliorer le développement et la gestion durable de toute l'étendue du patrimoine significatif de la province.

Pour y arriver, le gouvernement va

1. Définir, préserver et protéger le patrimoine naturel et culturel significatif.
2. Donner priorité aux biens patrimoniaux existants et faire correspondre les ressources.
3. Développer un effectif qualifié pour fournir des services dans les principaux secteurs du patrimoine.
4. Développer un cadre législatif et politique moderne pour le patrimoine.
5. Créer une stratégie financière afin de soutenir le développement du patrimoine et maximiser l'utilisation des ressources existantes pour tous les intervenants.

3. Accroître la reconnaissance

L'orientation stratégique 3.0 consiste à accroître la conscience publique de la valeur et de la pertinence du riche patrimoine de la province.

Pour y arriver, le gouvernement va

1. Rehausser la conscientisation et la compréhension des rôles et des bénéfices du patrimoine pour la société, l'économie, l'environnement, la santé et les loisirs.
2. Améliorer la promotion des possibilités pour les Néo-Écossais et les visiteurs de faire l'expérience de notre patrimoine et d'en comprendre la valeur et la pertinence.
3. Améliorer notre capacité à développer des produits et des programmes qui interprètent, présentent et partagent nos nombreuses histoires patrimoniales de façon captivante.
4. Accroître les occasions pour les étudiants de faire l'expérience de notre patrimoine et d'en comprendre la valeur et la pertinence.